

Sans ces informations, aucun enfant ne pourra fréquenter la structure.

Encart à remplir par la directrice de l'ACM

Régime alimentaire : oui non

Si oui lequel :

Droit d'images : oui non

PAI : oui non

Aides : MSA CAF

Père Mère

N° Allocataire :

Classe scolaire fréquentée :

PHOTO
Récente

MERE ou TUTRICE LEGALE

Autorité parentale oui non

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Ville :

☎ ... / ... / ... / ... / ...

Portable : ... / ... / ... / ... / ...

Profession :

PERE ou TUTEUR LEGAL

Autorité parentale oui non

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Ville :

☎ ... / ... / ... / ... / ...

Portable : ... / ... / ... / ... / ...

Profession :

Renseignements de l'enfant :

NOM :

Prénom :

Classe Scolaire Fréquentée : ...

Adresse :

.....

Ville :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Régime alimentaire :

Je soussigné(e)
agissant en qualité de père, mère ou tierce personne
désignée par décision de justice ou décision
administrative.

Autorise mon fils / ma fille :

☞ **A rentrer seul le soir de l'accueil de loisirs.**
 oui non

☞ **A participer à toutes les activités** (y compris la
baignade) organisées par l'accueil de loisirs, et à
utiliser le moyen de transport prévu (car, train, marche
à pied, vélo...). oui non

☞ **Aux droits d'images :**

Autorise l'équipe de l'accueil de loisirs à prendre des photos
/ vidéos de mon (mes) enfant (s) et de les utiliser dans le
cadre de la promotion des activités de La communauté de
communes du Minervois au Caroux. (Journal du centre,
presse locale, réseau sociaux...)

oui non

Le jeune :

☞ Sait-il nager seul ? oui non

☞ Possède-t-il un brevet de natation

oui non

Assurances :

N° de contrat d'assurance :

Compagnie :

L'assurance extra-scolaire est nécessaire pour protéger votre enfant contre les dommages qu'il pourrait subir (garantie accident) mais aussi contre ceux qu'il pourrait causer (Responsabilité Civile).

Il est conseillé de souscrire un contrat d'assurance de personnes. Ce type d'assurance est important, puisqu'il peut s'agir d'accidents très graves pour les mineurs. Si aucune responsabilité n'a pu être dégagée, c'est l'assurance de personnes souscrite par la victime qui indemniser son préjudice.

Les Aides :

Aides : MSA CAF

Régime : Père Mère

Quotient Familial :

Numéro allocataire :

Autorisations de sorties

Personnes à joindre en cas d'urgence :

NOM :

Prénom :

Adresse :

 :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Personnes habilitées à prendre l'enfant en charge après l'accueil (autre que les parents)

NOM :

Prénom :

Adresse :

 :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Déclaration sur l'honneur

- Les parents ou responsables légaux :

Je soussigné(e), responsable légal du jeune, **déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche**, avoir pris connaissance du règlement de l'accueil de Loisirs.

Date :

Signature des Parents ou Représentants

Légaux :